

## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	18.08.2015	21:12	15.333	DDTE	
	Annule et remplace				

**Auteur(s):** Patrick Herrmann

**Titre:** Préservation des cours d'eau

**Contenu:**

Au niveau fédéral, la Loi sur la protection des eaux précise que les cantons avaient jusqu'en 2012 pour assainir tous les tronçons à débit résiduel après les prélèvements d'eau dont la concession date d'avant 1992, ceci pour préserver les fonctions naturelles des cours d'eau.

Selon une enquête de l'Office fédéral de l'environnement, à fin 2014, soit pratiquement trois ans après l'expiration des délais, 10 cantons ou demi-cantons avaient achevé leurs tâches, 8 avaient réalisé entre 60 et 90% des mesures d'assainissement nécessaires, 7 avaient entamé les travaux, mais avaient pris du retard.

Et Neuchâtel? Du rapport de l'Office fédéral de l'environnement, il ressort que, comme en 2012, le canton de Neuchâtel n'a pas répondu à l'enquête!

Notre question est donc la suivante: notre canton a-t-il oublié de répondre à l'enquête en 2012, puis en 2014, ou a-t-il carrément oublié l'exhortation fédérale à agir?

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Patrick Herrmann	
<b>Autres signataires (nom, prénom)</b>	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**